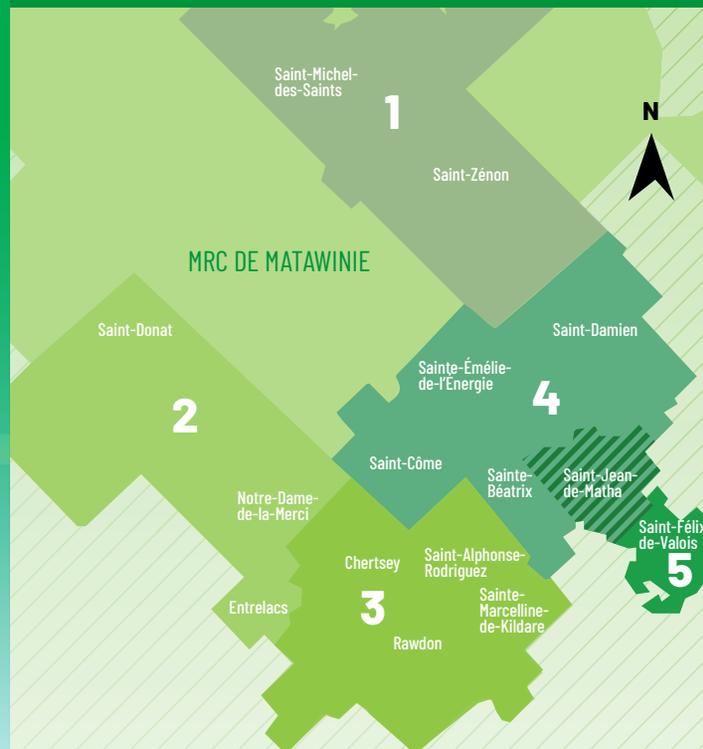


UN SERVICE OFFERT :

- À toute la population de la MRC de Matawinie, sans distinction
- Sur réservation, 7 jours sur 7, entre 7 h et 23 h
- Par secteur : déplacement intra-secteur avec possibilité de rabattement sur les circuits régionaux lorsque disponible
- À tarification unique, soit 3,90 \$ par déplacement (aller simple)
- En covoiturage avec la clientèle du transport adapté par minibus, taxi adapté ou taxi régulier

Secteurs desservis



- | | | | |
|----------|--|----------|---|
| 1 | Saint-Michel-des-Saints
Saint-Zénon | 4 | Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Saint-Côme
Saint-Damien
Sainte-Béatrix
Saint-Jean-de-Matha |
| 2 | Saint-Donat
Notre-Dame-de-la-Merci
Entrelacs | 5 | Saint-Jean-de-Matha
Saint-Félix-de-Valois |
| 3 | Chertsey
Rawdon
Saint-Alphonse-Rodriguez
Sainte-Marcelline-de-Kildare | | |

SERVICE DU TRANSPORT DE LA MRC DE MATAWINIE

3184, 1^{re} Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0
450 834-5441, poste 7065 | 1 800 264-5441, poste 7065
www.mrcmatawinie.org

Dès le
1^{er} février
2020

SERVICE DE TRANSPORT PAR
taxibus

Embarquez avec nous!



En vigueur le 1^{er} février 2020

Réservation d'un déplacement

Pour réserver un déplacement, il est important de contacter le centre de réservation le jour ouvrable précédent celui-ci au 450 834-5441, poste 7065 ou 1 800 264-5441, poste 7065 :

- pour un déplacement les MARDIS, MERCREDIS, JEUDIS ou VENDREDIS, une demande doit être faite au plus tard la veille avant 14 h;
- pour un déplacement les SAMEDIS, DIMANCHES et LUNDIS, une demande doit être faite au plus tard le vendredi précédent avant 12 h.

Il est à noter que les modalités de réservation peuvent être différentes lors de congés fériés. Il est donc suggéré de contacter le centre de réservation pour obtenir des renseignements afin de bien planifier vos déplacements.

Prenez note que le centre de réservation est ouvert du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 15 h 30. En dehors des heures d'ouverture, seuls les appels pour signaler un retard ou annuler un déplacement seront pris en charge : aucune réservation ne sera acceptée.

Pour réserver un déplacement, l'utilisateur devra fournir les informations suivantes :

- Numéro de dossier de l'utilisateur
- Nom et prénom de l'utilisateur
- Date du déplacement
- Heure souhaitée du déplacement
- Heure du rendez-vous
- Adresse du point de départ
- Adresse de la destination

Annulation d'une réservation

Pour annuler un déplacement, l'utilisateur du service doit contacter le centre de réservation au minimum deux (2) heures avant l'heure prévue de son déplacement.

Modification d'une réservation

Toute demande de modification à une réservation doit être reçue avant 14 h le jour ouvrable précédent le déplacement, à l'exception des déplacements prévus du samedi au lundi inclusivement; celle-ci devant être reçue avant 12 h le vendredi. Pour ce faire, l'utilisateur doit contacter le centre de réservation : un chauffeur de taxibus ne peut modifier une réservation sans l'accord du répartiteur responsable au Service du transport.

Ponctualité

Par respect de tous les usagers du service de taxibus, nous demandons à la clientèle de se conformer aux règles suivantes :

- L'utilisateur doit être prêt 15 minutes avant l'heure assignée;
- L'utilisateur doit être prêt à monter à bord du véhicule dès l'arrivée de celui-ci : un chauffeur de taxibus n'attend pas plus de cinq (5) minutes avant ou après l'heure assignée.

Les services par taxibus impliquent une flexibilité quant à l'heure d'arrivée du chauffeur de taxibus sachant que divers facteurs peuvent influencer les conditions routières : température, congestion, travaux, accident et incident de la route. Par conséquent, le chauffeur de taxibus se réserve le droit d'arriver 15 minutes avant ou après l'heure assignée au déplacement. Si l'utilisateur constate un retard inhabituel, soit de plus de 15 minutes, ce dernier doit en informer le centre de réservation.

Prise en charge par le chauffeur de taxibus

En aucun temps, le chauffeur de taxibus n'offre d'aide à l'embarquement des personnes ou des bagages. Le chauffeur de taxibus peut vous assigner une place pour faciliter l'accès à la clientèle à mobilité réduite.

Pénalité \$

Si le taxibus se présente au point d'embarquement et que l'utilisateur refuse de monter à bord du véhicule ou que l'utilisateur n'est pas présent à l'endroit et à l'heure convenus,

une pénalité sera imposée à l'utilisateur, soit une somme de 10,00 \$ pour chaque annulation à la porte ou ne respectant pas le délai de deux (2) heures d'avis. Les frais relatifs aux pénalités sont payables lors du déplacement suivant celui auquel une pénalité a été attribuée et ceux-ci doivent être acquittés avant l'embarquement.

Normes de sécurité et comportement à bord du véhicule

- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.
- Le respect envers le chauffeur de taxibus et les autres usagers est exigé afin de favoriser un environnement harmonieux tout au long du trajet.
- Aucun comportement inadéquat ne sera toléré à bord des véhicules.
- Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou boire à bord des véhicules.
- L'utilisateur qui se déplace en présence d'un animal de compagnie doit le tenir en tout temps dans une cage fermée et en faire mention lors de la réservation. Un chien guide ou un chien d'assistance est accepté à bord du véhicule, et ne remplace pas l'accompagnateur;

Le Service du transport de la MRC de Matawinie peut, en tout temps, suspendre l'accès au service par taxibus à un usager si des comportements inadéquats sont observés.

Bagages autorisés

Les bagages et les sacs d'emplettes sont permis si la manipulation de ces derniers ne nécessite pas l'intervention du chauffeur de taxibus. L'utilisateur doit préciser le type et le volume de bagages transportés au moment de la réservation du déplacement.

Les bagages transportés doivent respecter les consignes suivantes :

- Ne pas excéder ce que l'utilisateur peut trimballer avec soi;
- Ne pas encombrer le passage à bord du véhicule.